

✕ Du dîner offert le samedi soir par la ville, de celui donné le dimanche par le Conseil général, je ferai simplement mention. Ils ne sont pas sortis de la banalité des banquets organisés pour ces circonstances.

Le déjeuner de la Chambre de commerce avait au moins une physionomie à soi : un nombre restreint d'invités, partant plus d'intimité ; des discours d'affaires, des questions d'intérêt général, un appel aux idées de tolérance et de paix, toutes choses qu'on n'entend guère dans nos mangeailles politiques.

Particulièrement remarquable, la présence de l'archevêque de Lyon à ce déjeuner, qui offre une preuve de plus que la conciliation n'est pas aussi impossible qu'on le proclame de part et d'autre.

✕ La revue qui a suivi, irréprochable sous le rapport technique, a été belle, autant que peut l'être une revue passée sur un terrain marécageux, détrem্পé par plusieurs jours de pluie. Quant au feu d'artifice, tiré dans la soirée, on ne se souvient pas d'avoir vu mieux.

Ampère lui-même « a fait du monde », ainsi qu'on dit en jargon de théâtre. Le cher grand homme ! il n'y avait pas mille de ses concitoyens qui le connussent, lorsque la motion de lui élever une statue se produisit au Conseil municipal. Ce fut une révélation.

L'Institut de France, l'Académie de Lyon, le maire qui représente la cité, ont salué en fort bons discours la statue du savant lyonnais, œuvre de M. Textor.

✕ Puis le Président de la République a posé la première pierre du monument de Perrache et a pris congé des Lyonnais, l'air toujours digne, l'allure correcte, le visage impassible, ayant quelque chose de la majesté froide et impénétrable des monarques assyriens.

Des décorations ont été distribuées ; beaucoup d'appelés, peu d'élus — comme toujours. A l'école, lorsque le nombre des récompenses n'est pas en proportion du nombre des élèves méritants, on les fait tirer à la belle lettre. Le système est simple, irréprochable et en vaut bien un autre.

✕ La rentrée des Tribunaux s'est faite avec le cérémonial accoutumé. De toutes nos institutions, la Magistrature judiciaire est la seule qui place un acte religieux à l'ouverture de ses travaux.